

Avril 2012

SICAV - COVÉA FINANCE HORIZON DURABLE

Type de souscripteur : **Valeur liquidative : Part C** 31,05 € **Nombre de parts :** 432 745,20 **Actif :** 13 437 604,96 €
 Classique

Date de référence : 31/12/2002
 Valeur Liquidative : 21,83 €

Objectif de gestion

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, à travers une politique active d'allocation sur la base de critères financiers mais également de critères socialement responsables, une performance à long terme.

Caractéristiques de l'OPCVM

Code ISIN de la part C FR0000002164

Classification AMF :

Diversifiés

Date d'agrément : 05/04/2001

N° d'agrément : SCV20010027

Durée conseillée : + 5 ans

Date première VL : 18/05/2001

Première VL : 30,00 €

Etoiles Morningstar : *******

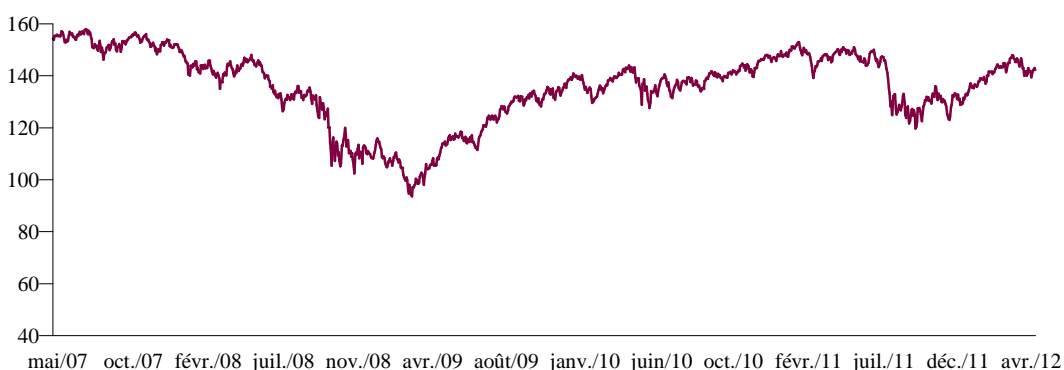
Classification Morningstar :

Mixtes EUR Flexibles

Classement Morning. 3 ans : 10/44

Stratégie d'investissement

Sicav investie dans des valeurs internationales sélectionnées sur la base de critères financiers et d'engagement socialement responsable. Le risque global est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

Evolution de la VL (base 100 à la date de référence)

Performances

Période	Fonds	Part C		
		Perf. en %	Volat. en %	Ratio de Sharpe
Début d'année	Fonds	5,76	11,67	1,82
1 an	Fonds	-5,05	18,48	-0,26
1 mois	Fonds	-1,80	12,56	-2,19
3 ans	Fonds	28,73	15,37	0,57
5 ans	Fonds	-7,42	17,56	-0,19

Données techniques et de gestion
Exposition à la trésorerie :

Au 30/04/2012 5,08 %
 Extrema -37,72% / 40,47%

Exposition nette Actions :

Au 30/04/2012 81,96 %
 Mois précédent 86,47 %
 Ratio AMF max.100%

Plus forte perte historique

40,73 %

Ratio Rend.Risque

-0,272

Max (Ratio Rend.Risque)

5,389

Min (Ratio Rend.Risque)

-4,331

Valorisation

Dépositaire : CACEIS BANK

Promoteur : Groupe Covéa

Valorisateur : SGSS NAV

Devise : EUR

Fréquence : Quotidienne

Frais

Frais :
 De gestion TTC : 2,39 %
 De gestion TTC réels : 1,50 %
 D'entrée TTC : 0,00 %
 De sortie TTC : 0,00 %

Commissions et droits :
 Sous. non acquise : 3,00 %
 Rachat non acquise : 0,00 %
 De sur-performance : 0,00 %
 Droits de sortie : 0,00 %
 Détachement :
 Montant :

Conditions souscriptions / Rachats :
 Avant 17h sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Commentaire du gérant

En Zone euro, l'environnement économique reste difficile. Les indices PMI ont nettement reculé sur le mois d'avril confirmant la faiblesse d'activité à attendre sur la première moitié de l'année. Le niveau de production de la zone reste inférieur de 1,7% à son niveau de février 2011. La consommation reste mal orientée. En rythme annuel, la baisse des ventes au détail atteint 1,7% en février tandis que le taux de chômage poursuit sa tendance haussière et atteint 10,8% sur le mois.

Sur le mois, l'indice européen global Stoxx 600 ressort en baisse de -1.5%, en dépit des publications de résultats trimestriels dépassant en moyenne les attentes avec des chiffres d'affaires bien orientés mais des bénéfices en léger recul. La baisse des indices Actions s'explique par les craintes observées sur des indicateurs de croissance ainsi que le retour des doutes sur la capacité des pays du sud à tenir leurs objectifs de réduction de déficit. En termes sectoriels, ce sont les financières, la technologie et la construction qui sous performant. A l'inverse, les matériaux, les boissons & alimentations et la santé font mieux que l'indice.

Au cours du mois, nous réduisons progressivement le niveau d'investissement en Actions, pour revenir à environ 82%, en prenant des profits en Atos, Reckitt-Benckiser, G4S, Sodexo, British Land, Eurazéo et Christian Dior. Parallèlement, nous effectuons quelques achats sélectifs : Siemens, Saint-Gobain (démarche ISR compatible) Roche et Capita (démarches ISR positives). Enfin nous émettons une Alerte ISR sur Michelin sur l'annonce d'une ouverture d'une enquête préliminaire sur une éventuelle fraude à la Sécurité sociale.

Thématique du fonds

SICAV EUROPEENNE GENERALISTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Fonds recherche une performance long terme en privilégiant, dans sa poche Actions, les entreprises, qui se développent de façon durable et maximisent ainsi le retour pour les actionnaires.

La partie Actions est construite dans un objectif de performance sur le long terme, en sélectionnant des entreprises européennes sur des critères financiers, mais aussi sur des considérations de développement durable, telles que le respect des ressources humaines, de l'environnement et de la bonne gouvernance. Ces critères sont évalués par un prestataire extérieur, Vigeo, qui note les différents aspects de la responsabilité sociale des entreprises.

C'est un Fonds diversifié, c'est à dire que l'exposition Actions varie en fonction des perspectives macroéconomiques et boursières. Elle peut varier comprise entre 0 et 100% en fonction de la configuration des marchés, de façon à profiter de la hausse des marchés Actions ou de se protéger de la baisse. Le reste de l'actif est investi en instruments monétaires, sans risque.

Ce Fonds dit ISR (Investissement Socialement Responsable) n'est pas un Fonds d'exclusion puisqu'il peut investir a priori dans tous les secteurs économiques selon une approche "Best in Class".

Données extra- financières et démarche ISR spécifique

CRITERES ISR : DEVELOPPEMENT DURABLE

- Respect de l'Environnement
- Respect des Ressources Humaines
- Respect de la Gouvernance

ELIGIBILITE ISR :

Sociétés ayant une note positive sur la moyenne équipondérée des trois critères

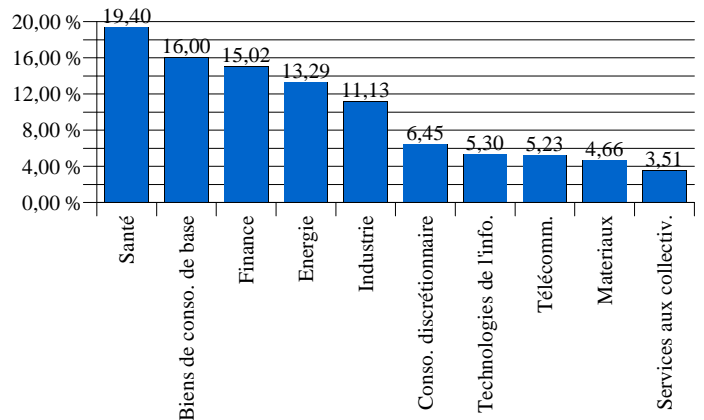
REPARTITION ISR :

- Démarche ISR proactive : note ISR de 1.0 à 2.0
- Démarche ISR positive : note ISR > 0.5 et < 1.0
- Démarche ISR compatible : note ISR de 0.0 à 0.5
- Non éligibles : note ISR < 0.0

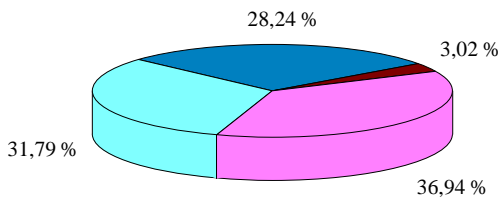
UNIVERS ISR

- Nombre de sociétés notées 563
- Nombre de sociétés éligibles 355
- Pourcentage d'éligibilité 63,06 %

Répartition Sectorielle de la part Actions (en %)

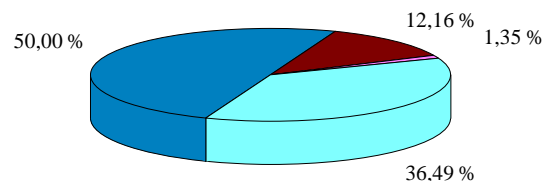


Répartition ISR de l'Univers d'investissement



- Démarche ISR Proactive
- Démarche ISR Positive
- Démarche ISR Compatible
- Non éligible au portefeuille

Répartition ISR du Portefeuille



- Démarche ISR Proactive
- Démarche ISR Positive
- Démarche ISR Compatible
- Non éligible au portefeuille

Actualité ISR

Le Ministère du Développement Durable annonce la parution du décret relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale : Bien qu'un grand nombre d'entreprises publient, depuis la loi NRE de 2001, des rapports développement durable, l'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 était attendue par de nombreux acteurs - investisseurs responsables, ONG, syndicats, etc. - qui demandent aux entreprises des données fiables, homogènes et certifiées par un tiers externe. Désormais les entreprises cotées et celles de plus de 5000 salariés permanents (et 1Md? de total de bilan ou de CA annuel) produiront ce rapport pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2011 tandis que celles non cotées de plus de 2000 salariés (400M? de total de bilan ou de CA annuel) commenceront pour les exercices clos après le 31 décembre 2012 et celles de plus de 500 salariés (et 100M? de total de bilan ou de CA) pour les exercices clos après le 31 décembre 2013.



Fonds signataire du code de transparence de l'AFG.

Avertissements

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La performance est calculée nette de frais de gestion

Le prospectus complet est disponible sur simple demande ou sur le site internet de Covéa Finance. Ce document est uniquement conçu à des fins d'information, il ne constitue ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement

Les gains peuvent être augmentés ou réduits en fonction des fluctuations des taux de change

Covéa Finance SAS Société de gestion de portefeuille, agréée AMF

Contact : 01 40 06 00 00 www.covea-finance.fr